

Rapport du groupe « éducation à la défense »

INTRODUCTION

« **Etudier les moyens d'insérer dans les parcours de formation** l'éducation à la défense. Comment ? En prenant en compte les attentes, les besoins et les possibilités d'un triple monde : l'éducation nationale, la défense et le mouvement associatif. Voici notre première mission. C'est celle-ci que le groupe a remplie.

Quant à la deuxième : "proposer concrètement des expérimentations, des conventions ou des protocoles locaux ...", nous en sommes encore au stade des prémices.

Nous y reviendrons en fin d'exposé.

Tout ce travail de fond a été permis par la qualité, l'expérience et la passion des intervenants qui ont jalonné et marqué l'année de réflexion de notre groupe :

Mr. Caudron de la DICOd, Mr. Nembrini, inspecteur général de l'éducation nationale, Mr. Promérat, professeur d'histoire - géographie, auteur de manuels scolaires et appartenant à l'inspection de l'académie de Clermont-Ferrand, Mlle Dalila Benabderrahmane des éditions Magnard, LCL(ER) Renaud président du centre d'histoire militaire de Montpellier, Mlle Lévy, présidente de l'association des anciens étudiants du DESS de « défense » de Paris 2, Colonel Richou, adjoint au général commandant la région terre Nord-Ouest, Mr. Reppert, inspecteur pédagogique régional d'histoire - géographie de l'Académie de Rennes et Mr. Cambounet, chef du bureau actions pédagogiques à la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA).

Qu'ils en soient remerciés.

Revenons dans le vif du sujet . Avant de la développer, voici notre réponse synthétisée :

C'est dans un contexte profondément modifié que l'éducation à la défense intervient : une nouvelle donne géopolitique, une organisation nouvelle de la défense, une évolution des mentalités, des attentes et des besoins d'entraide mutuelle entre les mondes éducatif, militaire et associatif.

Les actions lancées, notamment en partenariat, en témoignent. Elles visent en premier lieu à convaincre les professeurs que l'enseignement de la paix et de sa défense est un magnifique sujet d'instruction civique, puis à leur donner régionalement et localement les moyens de leur action.

Pour la suite, toutes les actions entrevues ou déjà lancées devront être développées : essentiellement, relance du protocole éducation – défense, généralisation de la formation initiale et continue des professeurs en I.U.F.M, réveil des trinômes académiques "endormis ».

Quel sera notre plan ?

Après avoir défini le double point de départ : contexte et caractéristiques de l'éducation à la défense, nous répondrons à trois questions :

- Quid des attentes et des besoins du triple monde déjà cité ?

- Quid des possibilités ?

- Quid des actions actuellement menées et des moyens déjà utilisés complètement ou partiellement, conjointement ou distinctement ?

La conclusion évoquera les prémices d'amélioration de ce constat : ce seront nos propositions d'actions.

1 UN DOUBLE POINT DE DEPART

Le contexte définit la nouvelle donne à bien des égards, qu'il s'agisse de l'évolution géopolitique ou de la nouvelle répartition des missions entre les armées et l'éducation nationale.

L'éducation à la défense est une forme de réponse à la situation nouvelle. Encore faut-il savoir de quoi on parle.

1.1 "Quand tout bouge autour de soi" pourrait caractériser le contexte

- Géopolitiquement, notre univers a changé notamment depuis un peu plus de dix ans. La "stabilité" d'un monde dit "bipolaire" a été remplacée par l'incertitude et la diversité de menaces diffuses (du terrorisme aux conflits interethniques ...).
- En FRANCE, comme dans le reste de l'EUROPE, la professionnalisation des armées est à présent considérée comme la réponse la plus adaptée au changement de situation.
- Enfin, la nouvelle loi du 28 octobre 1997 modifie la répartition des missions. C'est à présent l'éducation nationale qui est chargée officiellement d'éduquer les jeunes à la défense.

** C'est donc dans un contexte radicalement modifié, que l'éducation nationale se trouve dépositaire d'une fonction d'autant plus importante que les menaces ne sont pas toujours considérées comme telles et les manières d'y faire face différentes du passé.*

Est-ce une gageure ? OUI, si nous laissons seuls les enseignants avec cette mission nouvelle et complexe.

1.2 Comment bien comprendre ce qu'on entend par éducation à la défense ?

Cet enseignement, intégré à l'éducation civique, se résume-t-il à l'acquisition de savoirs bien identifiés et doctement enseignés : organisation des armées, missions de celles-ci ... etc ? Sûrement pas ou pas seulement. De toute manière, aborder l'éducation à la défense si restrictivement serait une erreur tactique vis à vis des jeunes et des enseignants et une faute contre l'esprit par rapport au sujet.

L'éducation à la défense vise d'abord à donner du sens aux choses, ne serait-ce qu'au travers des valeurs à défendre et ce au sein d'une communauté d'hommes et de femmes. Ainsi, fait-elle partie intégrante de la formation à la citoyenneté. Elle s'adapte aux acquis des élèves et évolue de façon progressive. Ceci est visible à la lecture des programmes : en 3^o, la défense et la paix constituent le thème ; en 1^{ère}, les lycéens réfléchissent à la citoyenneté et aux devoirs du citoyen [dont celui de la défense] dans le cadre de l'éducation civique juridique et sociale (ECJS).

Enfin, sous un angle pédagogique, l'éducation à la défense est une matière transverse ainsi qu'une discipline atypique. Il ne s'agit pas tant d'acquérir des savoirs que de s'approprier (se convaincre de) ce devoir de défense. Inciter à une réflexion personnelle sans être certain du résultat est la loi du genre dans ce domaine. C'est à la fois vrai, pour les élèves mais également pour les enseignants.

Où l'on voit déjà que la raison pure ne suffira pas. Où l'on voit déjà que l'existence de programmes très cohérents ne suffira pas non plus. Cette situation interdit-elle d'agir ? Non. Bien au contraire. Aussi, pour la suite de notre réflexion, conservons à l'esprit les deux réalités suivantes :

- la situation ayant changé à tous égards et à tous niveaux, il faut redéfinir le sens des choses ;

- l'éducation à la défense étant une réponse à la proposition précédente, il faut viser le bon objectif : cette éducation doit être l'affaire de l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique en s'intégrant à la vie des jeunes et de la nation.

2 QUID DES ATTENTES ET DES BESOINS

Y a-t-il des attentes et des besoins ? OUI. Ils peuvent se résumer ainsi : tenir compte du contexte et vouloir être compris.

2.1 Pour les armées, en dépit d'une vie quotidienne où l'appel à la disponibilité s'accroît, la présence locale d'unités militaires constitue toujours un véritable atout : en l'occurrence, un facteur démultiplicateur des actions d'éducation à la défense.

Dans ces conditions, les armées expriment au moins un triple besoin présenté sous forme interrogative :

- comment permettre aux unités de participer activement aux actions d'éducation à la défense, alors qu'elles sont tout particulièrement sollicitées par de nombreuses missions ?
- comment permettre aux jeunes de mieux comprendre l'action militaire ?
- comment permettre aux délégués militaires départementaux (DMD) de demeurer des relais, alors que les moyens de l'action leur sont retirés ou comment trouver des correspondants mieux adaptés au niveau des commandements territoriaux ?

2.2 Quant aux associations, éprouvant parfois des difficultés à retrouver leur place face à la professionnalisation des armées, elles s'interrogent sur le contenu du message à faire passer aux jeunes et les conditions de leur action en matière d'éducation à la défense.

Par ailleurs, s'appuyant sur les valeurs universelles jalonnant notre histoire, elles souhaitent susciter des réactions dans les esprits notamment au travers du devoir de mémoire.

Enfin, observant les expériences menées dans d'autres secteurs de la vie des jeunes (lutte contre la drogue, prévention routière...), elles estiment qu'en matière d'éducation à la défense il s'agit avant tout de faire prendre conscience afin de changer les comportements. L'organisation d'événements ponctuels du type interventions sur des campus participeraient à cet objectif.

2.3 Quant au monde de l'éducation nationale, les attentes et les besoins sont encore plus importants et exigent souvent une réponse concrète et immédiate. Est-ce surprenant ? NON. Sa nouvelle mission et sa place primordiale en matière d'éducation à la défense l'expliquent.

En premier lieu, l'éducation nationale attend que l'on comprenne et prenne en compte la réalité de la situation qui est la sienne :

- une organisation de prime abord paradoxale reposant sur une forte centralisation administrative et une extrême décentralisation pédagogique. Dans ces conditions, l'enseignant jouit d'une totale autonomie. Autrement dit, il est seul entre le programme et la classe ;

- un enseignement encore jeune né avec la loi du 28 octobre 1997, de surcroît particulièrement difficile à appréhender. L'objet de l'éducation à la défense n'est pas facile à cerner, ne serait-ce parce que des incertitudes pèsent encore. Enfin, cet enseignement ne peut pas se réduire à l'acquisition classique de connaissances. Il exige avant tout d'établir des relations de citoyen à citoyen avec les élèves. La pédagogie devient alors un art : celui du débat argumenté ;

- une évolution des élèves, qui plus que jamais ressentent le besoin d'échanger et surtout de comprendre le monde qui les entoure. Il faut donc concevoir une pédagogie et des méthodes nouvelles permettant d'atteindre des objectifs qui, eux, demeurent les mêmes.

La seconde attente ou plutôt le besoin essentiel se résume au paradoxe apparent suivant : tout en conservant sa liberté d'action, l'enseignant souhaite, implicitement ou non, pouvoir compter sur une aide extérieure afin de vaincre les difficultés rencontrées. En d'autres termes, il attend une réponse concrète à une série de quatre questions :

- comment se convaincre et convaincre ses collègues que l'éducation à la défense est un magnifique sujet d'éducation civique ?

- comment faire rentrer les problèmes de défense dans les esprits des professeurs et donc également dans les programmes chargés de les former ? Comment toujours plus ouvrir l'école au monde de la défense ?

- comment faire, entre autres, se rencontrer le monde de l'éducation nationale et celui de la défense notamment ?

- où trouver l'information valide ? En d'autres termes, où trouver les bons interlocuteurs et la documentation adaptée à cet enseignement éminemment transverse ?

Le diagnostic des attentes et des besoins est le premier pas indispensable à la recherche de solutions concrètes.

Une rapide analyse des possibilités des trois mondes (éducatif, militaire et associatif) constituera le second pas de notre cheminement.

3 QUID DES POSSIBILITES ?

3.1 Pour le monde associatif et celui de la défense, la principale possibilité d'action consiste à jouer un rôle complémentaire à celui de l'éducation nationale :

- en démultipliant et relayant son action et son message. Les associations sont nombreuses et diverses dont certaines déjà bien représentées au sein de la commission. Sans vouloir être exhaustifs, citons – en quelques-unes : celle des maires de FRANCE, celle des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ), Croix Rouge et Prévention Routière avec leurs modes de formation adaptés aux jeunes, les missions locales (intervention à l'issue de la JAPD), les parents d'élèves, les organisations syndicales ...etc... ;
- en s'appuyant sur l'image positive et les témoignages des armées notamment au travers de leur rôle dans les opérations extérieures ;
- en s'appuyant également sur la réserve citoyenne (participation à la JAPD). Dans ce cadre, les associations de réservistes jouent un rôle de relais d'opinion irremplaçables ;
- en s'appuyant aussi sur les associations de mémoire.

3.2 Enfin, de son côté, l'éducation nationale dispose notamment d'une double possibilité :

- l'existence des conseils de la vie lycéenne qui peuvent servir de relais ;
- une approche particulière de l'éducation à la défense permettant de vaincre les résistances et de replacer cet enseignement dans son vrai cadre : plutôt que d'enseigner la défense, enseigner la paix et sa défense. Entendons - nous bien : la paix comprise sous toutes ses formes (sociale, économique, internationale ...).

4 QUID DES MOYENS UTILISES ET DES ACTIONS MENEES ?

Partant de programmes à présent arrêtés et de manuels scolaires qui ne sont cependant pas la panacée, les actions aux effets inégaux reposent le plus souvent sur la bonne volonté, la volonté et l'imagination généreuse d'institutions mais surtout d'individus passionnés.

4.1 Un outil de base indispensable : les programmes

Les programmes existent au collège comme au lycée (à l'exception des sections technologiques et professionnelles). Ils permettent aux élèves d'avancer progressivement dans l'approche de la défense en s'appuyant sur l'évolution de leur capacité de raisonnement et l'accroissement de leurs connaissances dans d'autres disciplines telles que l'histoire ou les lettres par exemple.

Ainsi, au collège, l'enseignement de la défense fait partie intégrante de l'éducation civique. Notons qu'en classe de troisième, les thèmes de défense et de paix sont abordés. Une épreuve du BEPC peut même porter sur cet aspect de l'éducation civique.

Au lycée, sept notions constituent le programme d'éducation civique, juridique et sociale : pouvoir, représentation, légitimité, état de droit, république, démocratie, défense. Retenons que cette dernière notion doit et peut s'inscrire non seulement dans les programmes d'histoire et de géographie mais également prendre sa place dans d'autres disciplines (lettres, éducation physique et sportive...etc...).

4.2 Un outil pédagogique et ses limites : les manuels scolaires

Construit à partir de contraintes (volume horaire, contingences économiques, volonté de l'éditeur ...), un manuel scolaire répond également à des choix pédagogiques. Ou il est une source d'informations factuelles, ou il se résume à une banque documentaire, ou enfin il tente un compromis entre ces deux partis pris.

Si bien fait soit-il, ce type d'ouvrage ne peut pas répondre à tous les besoins des enseignants notamment dans le cadre des nouvelles pratiques pédagogiques mettant en œuvre les échanges et les débats argumentés avec les élèves. De toute manière, l'éducation à la défense exige un partage de valeurs communes qui ne se décrètent pas et ne s'expliquent pas comme le théorème de Pythagore ou la loi de la gravitation universelle.

Enfin, si les manuels offrent une documentation "technique" (en d'autres termes, une source d'informations) sur la défense, il en va différemment d'une "*documentation pédagogique, mise en perspective avec les entrées des programmes*" (1). C'est celle-ci qui manque principalement tout en étant indispensable.

4.3 Une institution originale et régionale fondée en grande partie sur la vitalité de ses membres : les trinômes académiques

Dans une académie, le trinôme est constitué d'un représentant du rectorat (le plus souvent un inspecteur pédagogique régional d'histoire - géographie), d'un représentant du commandement militaire territorial (le plus souvent un DMD) et d'un représentant de l'association régionale des auditeurs de l'I.H.E.D.N (Institut des hautes études de la défense nationale).

Son objectif est de favoriser la connaissance mutuelle et l'échange des compétences, avec un triple rôle :

- dispenser l'esprit de défense notamment par la formation ou l'information des enseignants ;
- renforcer le lien armées – nation par des visites, des rencontres mutuelles et autres ;
- créer des partenariats multiples : validation des acquis professionnels, aide à la reconversion des militaires ...

Par ailleurs, ces trinômes ont essentiellement une fonction d'incitation et de pilotage.

Enfin, d'une région à l'autre, les résultats sont très inégaux. Ce fait tient à la plus ou moins grande volonté d'aboutir de leurs membres ainsi qu'aux moyens dont ils disposent. A ce sujet, la proximité d'unités militaires est un premier atout. La possibilité pour un trinôme de trouver des relais actifs constitue un second atout indispensable.

(1) *Audition de Monsieur Nembrini le 6 décembre 2000.*

4.4 Une série d'expériences locales

Ces expériences menées ou non par les trinômes académiques visent avant tout à aider les professeurs sans oublier le public plus large des jeunes.

4.4.1 Une première série d'actions s'adresse aux enseignants :

- **l'aide apportée par une équipe de MONTPELLIER aux élèves professeurs** de l'I.U.F.M. (1) . Un programme initial a été défini : quid de la défense dans le parcours citoyen ? Quid de l'état géopolitique du monde ? Quid des missions dévolues aux forces armées ? Quid de l'organisation de la défense en FRANCE ?

** A partir de là, ce sont les futurs professeurs qui construisent le programme définitif. De cette participation active sortiront une plus grande conviction personnelle de la valeur des enjeux et du bien-fondé de la défense ainsi qu'un outil : en l'occurrence un CD ROM. Cette opération a été lancée, nous n'en connaissons pas encore les derniers résultats.*

- **l'aide apportée aux enseignants déjà expérimentés.** Ainsi, RENNES (2) cherche avant tout à vaincre les réticences psychologiques ou autres et surtout à faire réfléchir, à persuader et motiver. Le but n'est pas tant de transmettre un savoir classique que d'amener l'enseignant à s'approprier, en quelque sorte, "la paix et sa défense». A cet effet, des stages de formation ont été mis en place sur deux jours. RENNES n'hésite pas à « crever les éventuels abcès » ; l'un de ses stages s'est même posé la question : "Est-ce le rôle de l'école d'enseigner la défense et la paix ?"

Ce type d'action en amont (convaincre, former les enseignants) constitue un point - clef. Ne l'oublions pas : le professeur est seul entre le programme et la classe.

(1) Audition du LCL (ER) Renaud le 28 février 2001

(2) Audition du colonel Richou et de Monsieur Reppert le 23 mars 2001

- **des échanges entre le monde éducatif et le monde militaire** sous la forme de rencontres. Ainsi, MONTPELLIER organise successivement et alternativement :

- une journée destinée aux chefs d'établissements où les militaires (école d'application de l'infanterie : EAI) présentent leurs moyens pédagogiques, notamment ceux qu'ils peuvent mettre à disposition des écoles de la région ;
- une journée destinée aux militaires où l'éducation nationale développe ses projets pédagogiques ;
- une journée cette fois-ci destinée aux professeurs et pas seulement d'histoire - géographie. C'est parmi ces derniers que l'équipe de MONTPELLIER va rechercher ses "conseillers défense". Ce seraient des professeurs volontaires pour répondre aux besoins notamment documentaires de leurs collègues.

Voici un moyen de relayer l'action des trinômes en répondant à l'une des principales demandes des enseignants : tout à la fois disposer d'un interlocuteur et de l'information nécessaire.

4.4.2 Une seconde série d'actions est destinée plus particulièrement aux jeunes :

Il ne s'agit pas d'en faire une liste exhaustive. Retenons notamment celles qui visent à sensibiliser les jeunes à l'esprit de défense :

- soit en s'appuyant sur le devoir de mémoire ; chaque 10 novembre, l'équipe de MONTPELLIER organise au profit des élèves une préparation aux cérémonies de l'armistice de la 1^o guerre mondiale. La forme est volontairement dépouillée mais en même temps expressive (lecture de la lettre d'un soldat, description d'un monument aux morts et de tous ses personnages ...). Il s'agit non seulement de s'adresser à la raison des jeunes mais également de toucher leur cœur ;
- soit en facilitant les stages dans les régiments voire des innovations en matière de préparation militaire (Rennes).

Au-delà des « opérations de façade », toutes les actions qu'elles soient tournées vers les enseignants ou les élèves, tendent vers un même but : répondre à la question suivante : comment transmettre l'esprit de défense en développant l'attachement à des valeurs communes ?

EN GUISE DE CONCLUSION : AMORCE D'AMELIORATIONS ET DE PROPOSITIONS

Dans le contexte nouveau que nous connaissons, les actions régionales et locales entreprises ou entrevues méritent tout à la fois d'être renforcées et développées mais aussi observées et appréciées de plus près dans leurs résultats. Elles constituent une réponse à la seconde mission du groupe : "*déboucher sur des propositions concrètes en termes d'expérimentations, de conventions ou de protocoles locaux .*"

Dans les chemins du possible, trois s'ouvrent à nous : celui d'une volonté politique, celui visant à faire connaître l'esprit de défense et à resserrer les mailles du réseau de diffusion des informations et des bonnes volontés, enfin celui de l'élargissement d'actions individuelles de qualité déjà lancées ou imaginées.

a) La première série d'améliorations relèvera d'une volonté politique

Relancer le chantier d'un nouveau protocole éducation – défense.

La situation s'est profondément modifiée ces dernières années. Aussi, donner un cadre à l'action est indispensable : en l'occurrence un nouveau protocole annulant les précédents et structuré autour des différentes phases du parcours citoyen, comme le ministre l'a indiqué le 5 mars 1998 à la commission armées - jeunesse.

Créer une commission nationale de pilotage.

Indispensable pour donner vie au protocole, cette commission assurera la mise en œuvre et le suivi des actions prévues dans le protocole. L'élargissement à des représentants notamment des ministères de l'Intérieur et de la Jeunesse et des Sports nous paraît indispensable à ce niveau. La Commission Armées-Jeunesse pourrait également y avoir sa place.

Cette ouverture permettrait aux réseaux associatifs proches des 4 ministères en question (Information jeunesse, association des professeurs d'histoire - géographie, associations d'élus des collectivités territoriales, associations tournées vers le "devoir de mémoire" ...etc...) de participer plus largement à cette mission d'éducation à la défense .

Rénover l'organisation régionale et locale.

Comme nous sommes à la recherche de relais locaux, une organisation à l'identique de celle que nous proposons au niveau national permettrait de rénover les trinômes académiques et d'en élargir la mission. Le renforcement des moyens des DMD ou l'appel à des représentants des commandements territoriaux participerait également à cet effort.

Créer dans les I.U.F.M. un module de formation à l'éducation à la défense.

Intégrer l'éducation à la défense aux programmes des sections technologiques et professionnelles des lycées.

b) La deuxième série d'améliorations consistera à développer les relais et les réseaux d'information

C'est d'autant plus nécessaire que le constat est là encore paradoxal : les initiatives locales sont nombreuses et variées, mais il est difficile d'en obtenir des informations.

Manifestement, une structure ou plutôt un réseau est à organiser ou peut - être simplement à faire connaître. Pour cela :

- s'appuyer, par exemple :

- sur les associations : d'une manière toute particulière les associations déjà bien représentées au sein de la commission ...etc... ;
- sur les collectivités territoriales (associations de maires de France, des présidents de conseils généraux...) et leurs dérivés (association nationale des conseils d'enfants et de jeunes : ANACEJ...etc ...)
- sur la capacité d'information des mairies : au-delà ou à l'occasion de leur responsabilité en matière de recensement ;
- sur le rôle que peuvent jouer les parrainages : par exemple entre des classes et des lieux historiques ;
- sur l'importance du projet d'établissement.

- suivre et mutualiser les connaissances et les bonnes expériences :

- en favorisant une formation interactive entre les professeurs particulièrement à l'aise avec l'éducation à la défense et leurs collègues moins expérimentés ;
- en présentant les opérations réussies par le biais notamment des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- en créant une base documentaire accessible à tous.

Quoi qu'il en soit, diffuser les bonnes idées et faire connaître les expériences réussies est un moyen nécessaire à la généralisation de ces bonnes pratiques .

c) Enfin, la troisième série d'améliorations consistera à poursuivre et mesurer le résultat d'actions lancées souvent individuellement mais qui mériteraient d'être mieux connues voire généralisées :

- Aide à la prise de conscience des élèves professeurs en I.U.F.M. (MONTPELLIER).
- Création d'outils pédagogiques complémentaires des manuels scolaires : CD ROM de MONTPELLIER.
- Actions de sensibilisation à destination des professeurs déjà engagés dans leur métier (RENNES).
- Appel au devoir de mémoire afin de toucher plus largement un public jeune : exemple de MONTPELLIER, possibilités de partenariat avec la "direction de la mémoire, du patrimoine et des archives » (DMPA) et surtout ses antennes locales.

** Ces actions ont été citées parce que nous en avons rencontré les acteurs. Bien entendu, elles ne traduisent pas totalement la réalité dans son ensemble. Ainsi, par exemple, au-delà de ceux de Rennes et Montpellier, d'autres trinômes académiques fonctionnent bien : Clermont-Ferrand, Lille, Nice ...etc...*

EN DEFINITIVE

C'est dans un contexte profondément modifié que l'éducation à la défense intervient : une nouvelle donne géopolitique, une nouvelle organisation de la défense, une évolution des mentalités des jeunes et des méthodes pédagogiques.

D'ores et déjà, nous disposons d'une base de départ intéressante pour relever le défi : des programmes définis, un rôle nouveau et prépondérant de l'éducation nationale et une manifestation de bonnes volontés tous azimuts.

Il s'agit à présent et pour l'avenir de coordonner les actions locales sans pour autant les encadrer trop rigidement. Il s'agit aussi de fédérer et d'aider les bonnes volontés, de renforcer et de multiplier les moyens de diffusion de l'esprit de défense.

Dans ce contexte, la Commission Armées -Jeunesse n'aurait-elle pas une autre place à tenir ? Au regard de ses analyses et réflexions, le groupe "éducation à la défense" a la volonté de terminer sa mission et d'aller au-delà . C'est ce qu'il propose pour la session 2001-2002. A cet effet, nous suggérons d'élargir la réflexion à une décentralisation de la Commission Armée -Jeunesse.